



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 OCTOBRE 2011

MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

La date de cette assemblée générale initialement prévue un vendredi à la salle de la maison des associations a dû être changée en raison de nos disponibilités et par manque de salles libres à Vaires, ce qui explique les réticences de nos adhérents à se déplacer. Nous avons cependant constaté en venant à la salle des tribunes du stade René Sauvage que la salle multi-activités des Pêcheurs était éteinte et non utilisée. Cette salle que nous n'avons jamais pu obtenir aurait permis de tenir notre assemblée générale plus près de la ZAC. Nous devons intervenir auprès de la Mairie pour l'utilisation d'un équipement qui devrait aussi profiter aux habitants du quartier qui le demandent.

Présentation des membres du bureau présents: Philippe ROUSSEAU : président – Pierre TISSEUIL : vice-président – Chantal FOUBLE : secrétaire – Christophe CHOUX : trésorier.

Présentation rapide de l'Association et ses différentes actions depuis sa création pour les nouveaux arrivants.

Point N° 1 : Constitution du bureau de séance.

Président : M. Philippe ROUSSEAU – secrétaire : Mme Chantal FOUBLE.

Accesseurs : M. Philippe ROUX & M. Christophe CHOUX.

Point N° 2 :

LE BILAN MORAL

Réunions du conseil d'administration : 3

Réunions du bureau : 4 Nombre d'adhérents de notre association : 62.

Nouvelle Communication par la Newsletter : acceptée par 46 adhérents.

Après un rappel des différents groupes de travail élaboré lors du premier CA, de la tâche et du rôle de notre représentant Pierre TISSEUIL au sein de conseil Participatif, nous développons notre année associative.

Pierre TISSEUIL nous rappelle qu'un renouvellement partiel des délégués participatifs aura lieu en novembre : les volontaires doivent s'adresser en Mairie, ils seront ensuite tirés au sort. Le président souligne l'importance de cette présence au sein de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine.

Procédure :

La procédure est terminée : les habitants ayant fait appel ont perdu. Il est rappelé que pour la réclamation des débours (états de frais) par les parties adverses, le délai est de 30 ans car la nouvelle loi ramenant celui-ci à 10 ans a été promulguée après notre condamnation.

Concernant le chèque perdu par l'étude de maître Trennec, celui-ci datant de plus d'un an, (n'est plus encaissable) nous devons en refaire un nouveau que nous enverrons en recommandé.

Liaison Sud :

L'échangeur du Pin qui permettra de « soulager » les flux de circulation sur la liaison sud de Chelles (Chemin du Corps de Garde et des Carriers) a été réalisé mais n'est pas encore raccordé à la Francilienne vers le Nord. L'aménagement de l'avenue de Sylvie à Chelles est terminé. Nous attendons sa continuité dans la zone industrielle, la construction du nouveau pont entre BRICODEPOT et l'usine MOTUL, la réfection du Chemin de Carriers (qui devra être recouvert par un revêtement bituminé antibruit) et l'entrée de la base nautique de VAIRES SUR MARNE.

Un courrier a été adressé au Président du Conseil Général et au préfet de Seine et Marne pour leur rappeler le non respect de la loi sur l'eau concernant l'agrandissement du bassin de rétention à la suite des travaux effectués sur le chemin du corps de garde et le pont de l'Aulnoy. Il leur est également demandé le calendrier de réalisation des travaux restant à réaliser concernant la liaison Sud de Chelles. Nous rappelons qu'à l'issue de ces travaux, la Ruelle aux Loups deviendra une voie douce permettant de traverser le canal pour avoir accès direct à la base nautique.

Les transports :

Nous avons rencontré Mr GARNIER Président du STBC et responsable au STIF et vice Président en charge des Transports à la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine.

Nos demandes ont été rappelées ainsi que nos propositions sur le projet présenté par le STBC:

- Plus de rotations directes entre Paul Algis et la gare de Chelles, via la Zone d'activité de la Trentaine.

- Liaisons plus courtes par la rue Jean Jaurès avec la gare SNCF de Vaires par l'intermédiaire d'une ligne RATP détournée. La solution proposée par le projet du STBC qui allait dans le bon sens a reçu des réticences de certains habitants riverains Vairois et de la municipalité. Notre priorité reste la déviation d'une ligne RATP (411 ou 210), permettant aussi un raccourcissement du temps pour se rendre à Marne le Vallée.

- Amélioration de l'information interactive des retards et correspondances aux arrêts de bus (téléphone portable, affichage personnalisé lisible de jour comme de nuit).

- Demande de réimplantation de l'arrêt de bus côté Bd de Lorraine face à la laverie, là où sont les commerces.

Le compte rendu de cette réunion et nos réflexions sur le projet sont consultables sur notre site.

Rue des pêcheurs et liaisons douces :

Nous avons assisté à la première réunion publique et adressé un compte rendu écrit de nos remarques au Président de la Communauté d'Agglomération.

La voie douce s'inscrit pour nous dans la continuité de celle de la liaison Sud (Chemin du Corps de Garde) de Chelles. Les habitants de notre quartier pourront ainsi utiliser cette liaison douce pour aller directement sur la base nautique par la Ruelle au Loup ou se rendre en centre ville de Vaires en empruntant aussi la rue Jean Jaurès.

La Communauté d'Agglomération Marne et Chantierine s'est engagée pour un raccordement provisoire entre les feux de Paul Algis et le Rond point des Millepertuis. A cet égard, nous avons fait savoir à la Communauté d'Agglomération que la fin de cette voie aux feux (carrefour Rue Paul Algis/ rue des Pêcheurs) présentait un danger réel sur lequel il convenait ne pas prendre de risques.

Le raccordement avec l'accès de la rue des écoles a été reposé à cette occasion notamment pour ce qui concerne le stationnement aux abords du carrefour et la largeur insuffisante du trottoir coté « feux rouge » afin de permettre une bonne accessibilité des personnes à mobilité réduite et des landaus ou poussettes.

La configuration définitive de cette voie supprime des zones de stationnement en face des HLM des Pêcheurs et rue du Port. Un participant riverain extérieur à la ZAC a proposé qu'un parking soit fait en face du garage près du canal. Cette demande devrait être étudiée pour être présentée à la prochaine réunion publique. Quoiqu'il en soit, l'association a insisté sur l'obligation de respecter la loi sur l'eau. Un courrier adressé à la CAMC a confirmé toutes nos demandes et propositions.

Le compte rendu est consultable sur notre site.

Entretien de la ZAC et du Parc :

Suite à l'envoi de notre rapport, des constatations faites au Maire,* nous avons rencontré les responsables de la mairie (services techniques et élus municipaux). Une visite commune dans la ZAC a été organisée sur notre proposition par le Maire pour examiner ensemble les points signalés et en établir un relevé pour une programmation des travaux à réaliser. Certains travaux ont été effectués :

- Abattage de quelques arbres dangereux pour la sécurité et l'élagage des arbres restants. Selon les services techniques l'élagage ne fait que renforcer les racines, il faudra prévoir pour l'avenir un abattage plus radical. Nous avons insisté auprès des élus sur la nécessité de maintenir l'harmonie végétale de la ZAC. Le remplacement pour nombre des arbres abattus par des espèces adaptées est donc à envisager. Ces opérations doivent obligatoirement passer par une concertation publique avec les habitants de la ZAC

- Réparations réalisées au niveau des trottoirs et des routes. Certaines de ces réparations n'ont pas tenu. Le signalement en sera fait au Maire.

L'entretien du parc n'est pas satisfaisant, la partie centrale derrière les immeubles ainsi que l'espace de jeux au pied de la bute ne sont pas entretenus correctement.

Les immeubles des nouveaux constructeurs ont décidé de fermer leur résidence (en raison, entre autre, des problèmes de stationnement et de sécurité). Nous sommes tombés d'accord entre les parties présentes de laisser le passage derrière les immeubles vers la rue Aristide Verdier en accès libre.

N'ayant aucun pouvoir sur les problématiques de stationnement, d'abattage ou de modification d'aspect paysagé de la ZAC, nous avons demandé l'organisation par la Mairie de réunions et concertations publiques

Vous trouverez sur notre site toutes nos remarques à travers notre CR avec les services techniques.

*Dossier avec photos répertoriant les travaux à faire sur la ZAC, principaux points abordés: croisement Bleuets / Coquelicots, élagage des arbres et bosquets, stationnement, mauvais état du béton rue des violettes, visible sur notre site.

Place de l'Europe : il reste toujours le problème de stationnement des HLM 3 Moulins (parkings couverts inoccupés). Nous sommes toujours en attente d'un rendez-vous avec les responsables.

Le dépôt minute de 2 places devant la boulangerie a été demandé par l'association en accord avec cette dernière (anciens propriétaires) afin de permettre aux clients de passage de stationner en toute sécurité.

Rue des Ecoles : le problème de stationnement est récurrent. Au feu, nous demandons toujours à la mairie que la partie à droite du feu soit rétrocedée à la commune afin que le feu puisse être repoussé sur la droite pour permettre l'accessibilité du trottoir aux poussettes et aux handicapés en fauteuil.

Carrefour rue des Coquelicot/rue des Bleuets (proche boulangerie) :

Un aménagement de ce carrefour demandé de longue date pour la sécurité des automobilistes nous est promis mais n'est toujours pas réalisé.

Un rendez vous a été récemment demandé à Monsieur le maire pour faire le point de tous ces problèmes évoqués.

Le PPRI :

- Suite à l'annulation du précédent PPRI par le tribunal administratif relatif à une requête de la ville de Chelles, la nouvelle enquête préalable qui en découle n'est toujours pas lancée. Nous restons vigilants : l'association agira pour que l'on retrouve au minimum ce que nous avons obtenu au 1^{er} PPRI et demandera que notre zone passe de bleu foncé à bleu clair, moins contraignant notamment pour les opérations d'urbanisme afin d'obtenir les mêmes possibilités d'urbanisme que la zone à proximité de l'école dont l'altimétrie est relativement la même. Cette mesure réduirait ainsi les contraintes. Lorsque l'enquête débutera, une mobilisation massive des habitants de la ZAC sera nécessaire pour obtenir satisfaction.

- Le Plan d'Action Communal obligatoire en zone à risques (d'inondation pour notre ZAC n'a, à ce jour, pas été élaboré par la mairie : nous le rappellerons à Monsieur le Maire.

- Nous avons constaté que les jardins des maisons de ville nouvellement construites ont été rehaussés sans qu'aucune information n'ait été faite par affichage comme la loi le prévoit. Notre principal souci dans ces travaux n'est pas le rehaussement en lui-même mais l'application de la loi sur l'eau qui en découle. Dans ce cadre, nous avons demandé par courrier au Maire quelle solution il prévoit pour compenser ce rehaussement en application de la loi sur l'eau. Une copie a été envoyée au Préfet.

L'ADSL :

- L'ADSL et le très Haut débit : Le département a muni en fibres optiques les services publics (collège, bibliothèque, mairie...) L'ADSL repose actuellement sur la compétence des communes dont les budgets ne permettent pas d'évoluer rapidement.
- Des études étaient envisagées par la communauté d'agglomération de Marne et Chantierine afin de doter les zones d'activité existantes et futures de fibre optique (avec possibilité pour les villes qui le souhaitent de doter les quartiers urbains à proximité) mais auparavant, un état des études sur le territoire faites par le département a été demandé.
- La communauté d'agglomération a demandé à chaque opérateur les mesures envisagées sur les communes du territoire mais les réponses faites ne touchent que les zones à forte densité.
- Devant ces problématiques, la Communauté d'agglomération a demandé d'assumer la compétence de l'ADSL sur son territoire en signant éventuellement une convention avec le département. En l'état actuel, la réponse des communes est attendue.
- Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données.

Sécurité dans le parc des Pêcheurs :

- Devant les manquements graves au respect du règlement observés dans le parc et la ZAC, l'association est intervenue pour des problèmes de circulation de moto et de quads. Ces problèmes ainsi que d'autres seront recensés, car certains pourraient causer de graves accidents aux personnes et nuire à notre tranquillité, un rappel écrit sera fait au Maire garant de l'ordre public.

Communication :

Il avait été envisagé de partager notre site internet en deux parties dont une réservée aux adhérents avec code d'accès, mais nous risquions de pénaliser les nouveaux habitants. La solution adoptée après débat a été de créer une Newsletter réservée aux adhérents ayant choisi la communication par Internet pour leur annoncer toutes les nouvelles informations dès leur mise sur le site.

Il n'a pas été possible de faire plus de CABANE des Pêcheurs cette année du fait du manque de temps et de disponibilité. Nous avons par contre innové avec la Cabane en lecture sur notre site, à l'aide de liens placés sur des mots clés où le lecteur en cliquant dessus peut accéder directement aux documents de référence.

Le bilan moral est mis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES (Cf documents).

Notre seule rentrée d'argent est constituée par les adhésions (62 adhérents).

Les dépenses courantes sont les assurances, le site internet, les frais de bureau, les photocopies, les courriers aux différentes instances avec recommandé ou non.

Résolution N° 1 :

Les comptes 2010/2011 sont mis au vote, ils sont approuvés à l'unanimité.

Résolution N° 2 :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne quitus entier et définitif de sa gestion au Président de l'Association pour l'exercice 2010/2011.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil d'Administration sortants :

Philippe ROUSSEAU – Pierre TISSEUIL – Chantal FOUBLE – Christophe ROUX – Alain MILLION- Marc BARANGER – Elisabeth LE GALLES - Fabrice COMPAGNON – Patrice LASSERRE – Philippe ROUX – Michel LACOMBE – Yves AUGER.

Ne se représentent pas :

Michel LACOMBE et Yves AUGER.

L'Association remercie vivement Michel LACOMBE pour sa participation active et son engagement pendant toutes ces années.

Se proposent pour entrer au Conseil d'Administration :

Mme Denise BAROMYKINE et M. Guillaume CHAUVIN.

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration pour 2011 / 2012 sont :

Philippe ROUSSEAU – Pierre TISSEUIL – Chantal FOUBLE – Christophe ROUX – Alain MILLION- Marc BARANGER – Elisabeth LE GALLES - Fabrice COMPAGNON – Patrice LASSERRE – Philippe ROUX – Denise BAROMYKINE – Guillaume CHAUVIN.

Ce conseil d'Administration est mis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

PROJETS ET ACTIONS POUR 2011/2012

Nous renouvellerons les actions engagées décrites ci-dessus et nous allons observer l'impact du Grand Paris Express sur la ZAC.

A titre d'information, Pierre TISSEUIL indique que le Projet du Grand Paris Express, (contrat territorial de développement intercommunal Chelles et Vaires), devrait impacter les abords de notre quartier, par les possibles réalisations sur le triage sud mais aussi sur la Base nautique de Vaires qui entrent dans le périmètre. Il est encore trop tôt pour en connaître les projets, mais nous devons être tous vigilants. Nous garderons un œil ouvert sur le triage, car l'idée d'une plate forme multimodale ou d'une plate-forme fret n'est pas abandonnée. L'emplacement de la gare du Grand Paris n'est pas encore arrêté, elle pourrait se situer sous l'actuelle gare de Chelles, vers l'ancien entrepôt SERNAM ou en face de Chelles 2 dans le triage. Elle aura des incidences sur les flux routiers notamment sur la liaison Sud.

FIN DE SEANCE à 23H15

Le Président

Philippe Rousseau *

la secrétaire

Chantal Fouble *

**La signature ne figure que sur les documents fournis aux autorités officielles.*

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

Montants en €	30/06/2011	30/06/2010
Cotisations adhérents	620,00	
Subventions		
Autres produits		
Rapprises provisions, transferts de charges		
Produits d'exploitation	620,00	0,00
Autres achats et charges externes	-192,73	
Impôts & Taxes		
Charges de personnel		
Dotations		
Autres charges		
Charges d'exploitation	-192,73	0,00
Résultat d'exploitation	427,27	0,00
Produits financiers		
Charges Financières		
Résultat Financier	0,00	0,00
Résultat courant avant IS	427,27	0,00
Résultat exceptionnel		
Impositions		
Résultat Net	427,27	0,00

FRANCE CONSULTANTS
77, Bd. Malesherbes
75008 PARIS
Tél : 01 55 30 04 04 - Fax : 01 55 30 04 05
SIRET 387 825 741 C - Code APE 741 C

Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

BILAN ACTIF (€)	30/06/2011		30/06/2010	
	BRUT	AMORT	NET	NET
Immobilisations incorporelles			0,00	
Immobilisations corporelles			0,00	
Immobilisations financières			0,00	
TOTAL IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks			0,00	
Clients et comptes rattachés			0,00	
Autres créances			0,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie Placements	8 342,82		8 342,82	
Trésorerie courante	1 368,33		1 368,33	
Charges constatées d'avance			0,00	
TOTAL DE L'ACTIF	9 711,15	0,00	9 711,15	0,00

BILAN PASSIF (€)	30/06/2011	30/06/2010
Fonds associatifs	9 283,89	
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	427,27	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 711,15	0,00
Autres fonds propres	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes Ets de crédit		
Comptes bancaires		
Comptes courants		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
TOTAL DETTES	0,00	0,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	9 711,15	0,00

FRANCE CONSULTANTS
77, Bd. Malesherbes
75008 PARIS
Tél : 01 55 30 04 04 - Fax : 01 55 30 04 05
SIRET 387 825 741 C - Code APE 741 C